



Crédit à la consommation et huissier

Par **laurarose**, le **05/02/2009** à **17:12**

bonjour, mon ami vie chez moi, j'ai toutes les charges a mon nom sauf l'abonnement internet qui est a son nom.
je souhaiterais savoir si je peux etre saisie compte tenu de ses dettes?
merci pour vos réponses

Par **Patricia**, le **05/02/2009** à **19:10**

Bonsoir,

Votre message manque de précisions et n'est pas très explicite :

"De SES dettes" ...

Vous dites que toutes les charges sont à votre seul nom et que lui seul, paie l'abonnement internet

De quelles dettes parlez-vous ? Les dettes à qui ? et envers qui ?

Par **laurarose**, le **05/02/2009** à **19:26**

excusez-moi donc quand je parles de dettes je veux dire crédit revolving à la consommation auprès d'organisme comme sofinco...qu'il a contracté avant de me connaitre (mon compagnon). j'espère vous avoir aidé un peu

Par **Patricia**, le **05/02/2009** à **21:33**

Re bonsoir,

Pas grave laurarose vous êtes soucieuse donc vous avez oublié.

Si lui seul a souscrit ces crédits revolving à son nom ET que vous ne vous êtes pas portée garante en cas de non paiement de sa part, vous ne serez pas tenu responsable de ses arriérés de paiement, de ses dettes.

SI vous n'avez rien signé avec lui en tant que co-emprunteur ?
ET que vous ne vous êtes pas portée garante pour lui ?
Pas d'inquiétude, vous ne serez pas responsable des dus.

Par **laurarose**, le **05/02/2009** à **21:36**

merci beaucoup bonne soirée à vous